

Mexique

*José Del Val
Nemesio Rodriguez Mitchell
Carlos Zolla
Juan Mario Perez Martinez*

En 2010, l'Institut National de Statistique, de Géographie et d'Informatique a réalisé le 13ème recensement de la population. Les résultats ont été publiés en 2011, alors qu'il existe encore des bases de données sur les peuples autochtones qui n'ont pas été rendues publiques. Les chiffres obtenus indiquent un total de 15 703 474 autochtones, provenant de l'addition de 6 695 228 *locuteurs de langues autochtones et des enfants de 4 ans et moins qui habitent dans des foyers où le/la chef de famille parle une langue autochtone*, et de 9 008 246 personnes vivant dans des foyers qui se reconnaissent autochtones. L'ampleur de ces chiffres place une nouvelle fois le Mexique au rang des pays d'Amérique Latine avec la plus forte quantité de population autochtone et avec le plus grand nombre de langues autochtones parlées sur son territoire, avec un total de 68 langues et 364 variantes dialectales répertoriées.

Le Mexique a signé en 1990 la Convention 169 de l'OIT, puis en 1992 ce pays est devenu officiellement une nation multiculturelle, avec l'amendement à l'article 4 de la Constitution mexicaine. En 2001, les articles 1er, 2, 4, 18 et 115 de la Constitution ont été modifiés suite aux mobilisations des peuples autochtones qui demandent qu'une loi reprenne les Accords de San Andrés, négociés entre le gouvernement et l'Armée Zapatiste de Libération Nationale (EZLN) en 1996. A Partir de 2003, l'EZLN et le Congrès National Indigène (CNI) commencent à mettre en pratique ces Accords au sein de leurs territoires, en créant des gouvernements autochtones autonomes dans les États du Chiapas, Michoacan et Oaxaca. Bien que les États du Chihuahua, Nayarit, Oaxaca, Quintana Roo et San Luis Potosi possèdent maintenant des dispositions légales dans leurs constitutions au sujet des peuples autochtones, les systèmes juridiques autochtones ne sont pas encore pleinement reconnus. En 2007, le Mexique a voté en faveur de la Déclaration de l'ONU sur les droits des peuples autochtones.

Éducation

Depuis la fin de la Révolution mexicaine (1921), l'éducation des peuples autochtones a représenté une priorité des projets indigénistes, une question controversée en raison de la diversité des modèles éducatifs, une aspiration persistante de larges couches de la population autochtone et un signe inquiétant d'homogénéisation scolaire, de retard budgétaire et de marginalisation technique et sociale. La création de la Direction Générale de l'Éducation Indigène (DGEI, 1978) et sa trajectoire ultérieure ont reflété l'ampleur de la population autochtone en âge de fréquenter l'école (1,3 millions d'enfants en 2011), l'expansion de l'infrastructure (22 800 écoles), le manque de personnel pour y répondre (58 000 enseignants) et l'inadaptation culturelle des programmes et du matériel pédagogique. Une donnée supplémentaire est alarmante : il existe maintenant 400 000 enfants de migrants autochtones, mais seulement 20% d'entre eux est inséré dans la

structure éducative. De plus, les données budgétaires fournies par le ministère mexicain de l'Éducation (SEP) montrent que le montant accordé à la DGEI en 2011 (environ 1,9 million d'euros) a été réduit de 32% pour 2012, ce qui ne manquera pas d'aggraver toutes sortes de problèmes dans le secteur, puisque les autorités ont indiqué que parmi les 22 800 écoles « plus de 50% ne possèdent pas les conditions minimales d'équipement, d'accès à l'électricité, à l'eau et à Internet ».¹ Cela est en lien avec la consultation sur la réforme de la Loi sur l'éducation que la Commission nationale pour le développement des peuples autochtones (CDI) a commencé à exécuter en 2011 avec l'objectif supposé « d'élaborer une proposition consensuelle visant à modifier la Loi pour assurer l'épanouissement de toutes les personnes, dans le cadre d'une société multiculturelle et multilingue »², ce qui impliquerait de concevoir une politique publique liée aux besoins spécifiques de la population autochtone du pays.

Cela contraste avec l'assassinat par la police de deux jeunes étudiants de l'Ecole Normale Rurale de Ayotzinapa, qui a eu lieu le 12 décembre 2011 à Chilpancingo (Guerrero), alors qu'ils manifestaient pour demander une audience avec le gouverneur afin d'obtenir de meilleures conditions d'étude. Cet établissement public est le seul de l'État de Guerrero qui assure une formation pédagogique de type supérieur aux enfants de paysans autochtones de la région qui parviennent à étudier dans cet établissement dans des conditions pourtant précaires.³

Les envois de fonds

Au cours des deux dernières décennies l'intérêt s'est accru pour l'étude des transferts monétaires envoyés à leurs pays et communautés d'origine par les grands contingents d'émigrés qui se déplacent à l'étranger, motivés (essentiellement mais pas exclusivement) par la recherche de meilleures conditions d'emploi et de travail. La Chine, l'Inde et le Mexique en Amérique sont en tête de la liste des plus gros bénéficiaires (en termes absolus). Cependant, on ne dispose pas à ce jour de données disponibles permettant d'apprécier la contribution des migrants autochtones aux économies nationales. C'est pourquoi le Programme Universitaire Mexique Nation Multiculturelle (PUMC) et l'Institut de recherche en économie, qui appartiennent à l'Université Nationale Autonome du Mexique (UNAM), développent actuellement le projet « Envois de fonds, migration et développement des communautés autochtones du Mexique actuel, 1980-2010 ».⁴ Quelques chiffres préliminaires sont révélateurs de l'ampleur du phénomène : en 2011, le total des envois de fonds officiellement enregistrés (documents qui ne comptabilisent pas les mécanismes informels pour envoyer de l'argent) a atteint, 21,964 millions de dollars, et dans les États mexicains avec une forte présence autochtone les envois de fonds ont représenté 56,0% des recettes publiques au Michoacan, 31,6% à Oaxaca, 38,1% au Guerrero, 32,9% à Hidalgo et 31,7% à Puebla. L'état de la pauvreté et de la misère des peuples autochtones s'exprime également dans la destination des envois de fonds, qui visent à satisfaire des besoins essentiels : dans la période 2000-2009 l'utilisation des transferts de fonds pour la nourriture, le loyer, l'achat ou l'amélioration de logement a dépassé tous les ans le seuil de 80 % (avec le taux le plus élevé en 2006-2007 : 87,4%), tandis que l'utilisation pour le paiement des dettes et l'achat de terrains ou d'entreprises était, chaque année, inférieure à 9%. Le rétablissement de la stabilité de l'emploi, la protection des envois face aux coûts excessifs des agences financières du pays et des États-

Unis et la création d'emplois décents et bien rémunérés au Mexique sont pour l'essentiel des questions que soulèvent avec insistance les communautés, les mouvements politiques et les organisations autochtones.

Mégaprojets dans les territoires autochtones

Les thèmes peuvent peut-être paraître récurrents mais, compte tenu des facilités croissantes avec lesquelles des secteurs d'affaires s'approprient des ressources naturelles, accompagnées par la militarisation du pays sous le prétexte de trafic de drogue, on observe une aggravation notable des conflits dans les territoires autochtones en même temps qu'une détermination plus grande de ces peuples dans la résistance et la création de leurs propres alternatives d'auto-détermination et de développement.

En dépit de la faible visibilité adoptée par le Projet méso-américain (PM), celui-ci avance dans les territoires autochtones, à la fois dans la production d'énergie et dans l'extraction minière légale et illégale. Le 5 décembre 2011 a eu lieu dans la ville de Mérida (Yucatan), le XIII^e Sommet du Mécanisme de Dialogue et de Concertation de Tuxtla. Cette réunion a établi cinq points essentiels, entre autres, en vue d'approfondir le Projet : 1) A partir d'études de la BID sur un Programme régional d'investissement, l'Union de gestion du Corridor du Pacifique a été créée pour articuler les financements nécessaires. 2) La Procédure pour le transit international des marchandises (TIM) a été établie, laquelle implique une modernisation des douanes aux frontières. 3) L'entrée en opération du réseau électrique intégré en 2012, avec l'interconnexion du Guatemala et du Mexique. 4) La création d'un Marché régional de l'électricité. 5) Un plan d'ouverture au marché du réseau de fibre optique.⁵

En ce qui concerne la production d'énergie dans l'isthme de Tehuantepec, des conflits s'exacerbent dans les territoires des Zapotèques et des Huaves (Ikoots ou Ikojts). L'Assemblée des Peuples en Défense de la Terre et du Territoire⁶ révèle que la communauté de San Dionisio del Mar rejette le projet éolien à l'embouchure de Santa Teresa et refuse les autorisations de changements de l'utilisation des sols et les permis de construire. Ce projet a été impulsé par PRENEAL (Espagne), FEMSA (Mexique) et MacQuaire Capital (Australie). Pour sa part, ce dernier a essayé de négocier avec les ejidos d'autochtones zapotèques Charis et Alvaro Obregon le passage d'équipement et de machines de construction ainsi que la pose d'une ligne de transmission à la station électrique de Juchitan, à partir de contrats aux termes desquels les paysans auraient dû accepter la non-ingérence sur leurs propres terres pendant trente ans et que l'entreprise prenne toutes les décisions, y compris le recours aux contrats comme garanties de prêt et, le cas échéant, le transfert par la vente. Les deux cas illustrent la façon dont les transnationales de l'énergie sous couvert du slogan de la production d'énergie propre, s'approprient en réalité des territoires autochtones, en violation de la Convention 169 de l'OIT, sans que l'État mexicain défende les intérêts des personnes lésées. En outre, ces entreprises qui ont leur siège en Espagne, en France, en Italie, en Allemagne et en Australie, où soi-disant elles adhèrent aux normes de responsabilité sociale des entreprises, n'assument en réalité aucune de ces responsabilités dans l'isthme de Tehuantepec. Elles manquent aussi de programmes sociaux intégrés dans leurs plans d'affaires, dans la construction et la mise en service des projets d'électricité éolienne, sans aucun accord formel qui oblige à les inclure, sauf par la pression sociale. Jusqu'à présent, le mouvement

social dans l'isthme de Tehuantepec ne possède pas de projet de partenariat avec les entreprises, ni de plan qui permette de mettre en place un projet autochtone d'électricité éolienne. D'une manière générale, il s'est cantonné à refuser les projets ou, dans le meilleur des cas, à négocier de meilleurs prix pour louer la terre.

Exploitation minière

Au sujet de l'exploitation minière dans le pays, nous reprenons les informations contenues dans deux longs reportages publiés par la revue *Contralínea*⁷ qui stipulent, qu'entre 2000 et 2009, 51 990 312,7 hectares du territoire national ont été concédés à 24 531 projets miniers, et qu'entre 2010 et 2011, 1512 nouvelles concessions ont été attribuées à 293 entreprises minières étrangères (213 en provenance du Canada, 45 des États-Unis, 8 de Chine, 5 d'Australie, 4 d'Angleterre, du Japon et de Corée du Sud, 2 d'Inde et du Pérou, 1 de Belgique, du Luxembourg, du Chili, d'Italie, d'Espagne et des Pays-Bas). De plus, les entreprises paient 25 centimes de dollar par hectare concédé et rien pour la matière première extraite. Cet abandon par l'État mexicain de la protection des richesses souterraines de la nation et, donc du peuple, permet d'un côté d'assurer de plus grands profits pour les sociétés transnationales, et d'un autre côté, accroît les situations de conflits en ouvrant considérablement la frontière minière dans les territoires et les propriétés autochtones, que ce soit sous la forme de terres de communautés agraires et/ou d'ejidos. Sans minimiser l'importance des conflits divers générés par les sociétés minières, le cas du peuple Wixarika (Huichol) a été peut-être le plus emblématique en 2011, parce que James Anaya, le Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones aux Nations Unies, a examiné le cas des 22 concessions minières accordées par l'État mexicain (sans consulter préalablement les peuples autochtones) à la compagnie canadienne First Majestic Silver Corp., sur une superficie de 6327 ha dans la zone de Wirikuta, Real de Catorce, un site Wixarika sacré de l'État de San Luis Potosi. L'espace de la concession couvre une route importante de pèlerinage qui a été utilisée par les Wixarikas depuis plus de mille ans, dans lequel existent de nombreux sites sacrés d'une grande signification culturelle et religieuse où s'effectuent des cérémonies, où leurs ancêtres sont enterrés, et où également ils cueillent l'*Hikuri* (peyotl) pour les rituels. Il a été évoqué que 68,92% (4107 ha) de la concession se trouvait dans une zone protégée appelée Réserve écologique et culturelle Wirikuta, créée en 1994 pour protéger l'itinéraire du pèlerinage Wixarika et l'écosystème de la zone. Le 26 avril 2011, le Rapporteur spécial a attiré l'attention du gouvernement du Mexique sur les informations reçues dans le cadre de l'octroi de concessions minières dans cette région. Ne recevant pas de réponse, le Rapporteur spécial a envoyé une deuxième communication, datée du 7 juillet 2011, dans laquelle il a transmis des observations à son évaluation préliminaire de la situation. Ensuite, par le biais d'une note du 19 juillet 2011, le gouvernement du Mexique a répondu à l'information et aux allégations contenues dans la lettre initiale du Rapporteur spécial, en soulignant que le Plan de gestion du projet crée des sous-zones d'« usage spécial » de la réserve, dans lesquelles des activités minières et métallurgiques sont permises. Il a également expliqué que l'entreprise a précisé que l'exploitation des mines serait souterraine et non pas à ciel ouvert, en assurant qu'aucun des trois lieux sacrés des Wixaritari ne seraient affectés par l'exploitation. Dans chacun de ces cas, le Rapporteur spécial a souligné que le gouvernement mexicain n'a pas mené d'étude sur les effets des propositions d'activités minières dans la réserve. Ainsi, il est

nécessaire, conformément à l'article 7 de la Convention 169 de l'OIT sur les peuples autochtones et tribaux dans les pays indépendants (ratifiés par le Mexique en 1990), que l'État réalise « des études, en coopération avec les peuples intéressés, afin d'évaluer les aspects sociaux, spirituels, culturels et environnementaux » des concessions d'exploitation minière accordées sur ce territoire. Il rappelle enfin à l'État les dispositions de l'article 19 de la Déclaration sur les droits des peuples autochtones, qui stipule qu'un dialogue doit s'accomplir avec le peuple Wixarika sur les activités minières pouvant les affecter afin « d'obtenir leur consentement libre, préalable et informé ». Le Rapporteur spécial espère que le gouvernement coïncidera avec l'opinion selon laquelle en cas de non consentement du peuple Wixarika sur ce sujet, il établira que les activités proposées ne peuvent pas être menées de façon compatible avec l'ensemble des droits de ce peuple, et qu'on ne devrait pas procéder à ces activités minières.⁸ Il est important de signaler que des communautés agraires Wixarikas ont demandé à l'UNAM de coordonner une équipe multidisciplinaire pour concevoir un projet alternatif qui démontre qu'il est possible de générer à Wirikuta le bien-être social et la préservation de l'environnement.

D'autre part, depuis le 19 juin 2010 (date à laquelle, le maire et un conseiller municipal ont été tués), la Coordination des Peuples Unis de la Vallée d'Ocotlan (CPUVO) a continué de solliciter, sans succès, l'attention du gouvernement en vue de l'annulation du Projet minier Cuzcatlán de Fortuna Silver Inc. (Canada). Qui plus est, CPUVO, au titre du respect des droits, demande la dissolution et une intervention judiciaire contre le groupe paramilitaire Association Civile San José, auteur de trois meurtres, de menaces à la population et d'extorsions.

Pour sa part, la Coordination Régionale des Autorités Communautaires (CRAC) de l'État de Guerrero continue de dénoncer les activités des entreprises minières Hochschild et CamSin dans les communes de Tlacoapan, Malinaltepec, Zapotitlan Tablas, San Luis Acatlan et Iliatenco, sans pour autant obtenir l'intervention des autorités.⁹

L'Armée zapatiste (EZLN) et le Chiapas

Le Centre des Droits de l'Homme Fray Bartolomé de Las Casas (Frayba)¹⁰ continue de dénoncer le siège et les attaques contre les municipalités autonomes zapatistes et leurs bases d'appui. Le 4 décembre 2011, il a rendu publique les actions militaires et paramilitaires contre les ejidos Mercedes et Santa Rosa à Tenejapa et, en particulier, les faits perpétrés dans l'ejido Banavil où un mort a été recensé, ainsi qu'une détention arbitraire, un disparu et quatre familles déplacées. Ceci a été causé par des caciques locaux, accusés d'accaparement de terres, d'exploitation forestière illégale, de collecte d'impôts et de perquisitions arbitraires.

Cependant, le fait peut-être le plus saillant en 2011 était la requête en justice déposée par l'association civile *Las Abejas* (Les Abeilles) contre l'ancien président Ernesto Zedillo au sujet du massacre d'Acteal en 1997, où 45 autochtones Tsotsiles (y compris des femmes enceintes et des enfants) ont été massacrés par des paramilitaires. Pour cette raison, et lors de la libération des suspects en 2010 et 2011, des survivants du massacre ont déposé en septembre devant un tribunal fédéral du Connecticut (États-Unis) un recours contre Zedillo en tant que responsable principal. Dans celui-ci il est indiqué que, « selon les demandeurs, le massacre est dérivé du « Plan de campagne Chiapas 94 », un document secret des forces armées du gouvernement mexicain visant à saper la force et « écraser » l'insurrection armée de l'EZLN qui a surgi en janvier 1994. Selon les avocats, un élément clé pour faire

démarrer le projet était la création et le déploiement de paramilitaires et de groupes d'autodéfense civile et militaire pour aider l'armée dans ses opérations, y compris en fournissant illégalement à des civils des armes à l'usage exclusif des forces armées ». ¹¹ Tout cela étant conçu par l'administration de Zedillo et sous sa connaissance. Les avocats de l'ancien président mexicain et le gouvernement actuel cherchent à obtenir l'immunité diplomatique pour l'accusé, en pointant du doigt une stratégie qui peut avoir une incidence sur le processus que mène cette association civile contre l'État mexicain pour la même affaire devant la Commission interaméricaine des droits de l'Homme.

Polices communautaires

Les Nahuas de Santa Maria Ostula (Michoacan) continuent de subir de multiples harcèlements sur leur territoire, en raison des intérêts des entreprises minières, forestières, de l'agro-industrie et de la construction de la route côtière. Au cours des deux dernières années, 28 de ses membres ont été assassinés. En novembre et décembre 2011, on comptabilise deux meurtres supplémentaires, auxquels il faut ajouter 4 cas de disparition forcée (Enrique Dominguez Macias, Francisco de Asis Manuel, Javier Martinez Robles et Gerardo Vera Orcino), pour lesquels les Nahuas accusent l'armée, la marine et la police fédérale. Ces faits les ont conduits à créer leur Garde communale en tant qu'un instrument d'autodéfense dans le cadre du mandat de l'assemblée villageoise.

Dans ce contexte, et à partir de l'expérience des municipalités autonomes zapatistes, les structures d'autodéfense autochtones se multiplient dans le pays. Dans l'État de Guerrero, la Coordination Régionale des Autorités Communautaires (CRAC) possède sa propre police communautaire. Au cours des festivités de son seizième anniversaire (14 et 15 octobre 2011), à Paraje Montero (Malinaltepec), la CRAC a dénombré que 60 villages de 5 municipalités différentes ont à elles seules 700 agents de police communautaire, élus par les habitants au vue de leur prestige communautaire. De leurs côtés, et après s'être vus affectés par l'exploitation forestière illégale promue par les trafiquants de drogue, des communautés Purépechas des municipalités de Cheran et de Nahuatzan dans le Michoacan ont également mis en place leurs corps de police communautaire. Autrement dit, devant le retrait de l'État pour résoudre leurs problèmes de sécurité et faire face aux menaces extérieures, la communauté prend la loi entre ses mains, sur son territoire et avec ses propres habitants, afin de veiller à la sécurité publique locale.

Sierra Tarahumara

La Sierra de Chihuahua refait les premiers titres de la presse, de la radio et de la télévision en raison de la famine de ses 4 peuples autochtones : Tarahumaras (Raramuris), Tepehuanes (Odamis), Pimas (O'odams) et Guarijios (Warijoos). Chaque année, pendant la saison hivernale, la charité publique et privée est sollicitée pour recueillir conjonctuellement de la nourriture, des vêtements chauds et des couvertures pour « ces pauvres gens qui sont dans le besoin ». À cette situation qui se répète s'ajoute cette année la sécheresse prolongée qui a affecté tout le nord du pays. Toutefois, sur le même territoire, des mégaprojets touristiques sont proposés et développés, ainsi que des mines à ciel ouvert et l'exploitation forestière à grande échelle. Ce sont 50 ans d'échecs continus dans la Tarahumara qui ont généré des conditions de vie peu dignes pour ces peuples autochtones,

aussi bien de la part des institutions fédérales (CDI, ministères de l'Agriculture, de l'Environnement et de l'Eau) que de l'Église, des chambres de commerce, des fondations et des ONG entre autres. Tant que l'on fera encore appel à la charité comme modèle pour les peuples autochtones sans s'en remettre à la dignité de ceux qui la reçoivent, ce cercle vicieux se poursuivra sans se briser.

Narcotrafic

L'expansion des territoires contrôlés par les trafiquants des drogues agit sur la population autochtone. Le Centre des Droits de l'Homme de la Montagne de Guerrero « Tlachinollan » constate que face à la pauvreté, l'option consiste à semer du pavot (*amapola*).¹² Dans l'État de Durango, selon le recensement des pénitenciers réalisé par la CDI, il y a parmi les détenus 400 Tepehuanos, Mexicaneros et Huichols arrêtés pour le fait de cultiver des produits illicites.¹³ Les Raramuris sont recrutés pour la culture du pavot dans l'État de Chihuahua. Gilberto Lopez y Rivas informe que les peuples autochtones de différents États (Michoacan, Jalisco, Sonora, Guerrero, Durango, Chihuahua, Oaxaca, Chiapas et Veracruz) subissent l'impact de l'augmentation de la culture de drogues, le transport et le trafic d'armes, ce qui implique de fait la militarisation et l'expansion des circuits de la violence.¹⁴

Entreprises autochtones

La défense du territoire et de ses ressources par les peuples autochtones véhicule d'autres figures de la résistance, en plus de l'utilisation des us et coutumes et de la création de corps de police communautaire, en vue d'explorer de nouvelles voies dans l'économie. Tel est le cas du Réseau autochtone de tourisme alternatif (*Red Indígena de Turismo Alternativo-RITA*) qui a créé une Chambre de commerce autochtone. Le fruit de ces efforts a vu le jour le 11 Juin 2011 lorsque s'est constitué dans l'État de Mexico le Centre patronal autochtone avec des entrepreneurs des filières artisanales, du tourisme, de la gastronomie, de la confection textile, de la fabrication de bonbons traditionnels, de l'agriculture et du commerce. Quelques mois plus tard (janvier 2012), le premier Syndicat patronal autochtone du Mexique a été reconnu, en formant une première étape vers la création juridique de la Chambre de commerce des peuples autochtones du Mexique (CIEM) coordonnée par Librado Cecilio Solis qui a formulé et promu cette proposition. Une autre initiative novatrice est menée par les autochtones Totonaques, depuis novembre 2010, dans la municipalité d'Espinal au cœur de la sierra de Veracruz, où ils ont créé le « *tumin* » qui signifie argent en totonaque (système local de troc). Il s'agit d'un bon d'échange de biens ou de services. La Banque du Mexique les accuse de « rébellion monétaire » et une enquête a été ouverte sur le « *tumin* » au sein du Ministère de l'Intérieur. La population locale affirme qu'elle assure la promotion des produits régionaux, stimule la production et l'échange de biens et de services, en plus de réaffirmer l'identité. Depuis Espinal, son utilisation s'étend à Papantla. Les habitants de Espinal disent que « ce n'est pas une monnaie, c'est un bon d'échange, et ce sont nous qui lui donnons de la valeur ». Ce n'est pas la seule « monnaie » alternative qui circule au Mexique : il existe le *cajeme* (Sonora), le *mezquite* (Dolores, Guanajuato), le *tlaloc* et le *trueke* (District Fédéral), mais ceux-ci contrairement au « *tumin* » sont utilisés dans les foires de produits alternatifs (écologiques et recyclés).

José Del Val. Ethnologue et professeur de sciences sociales. Il a été directeur général de l'Institut Indigéniste Interaméricain (OEA). Il est actuellement directeur du Programme Universitaire Mexique Nation Multiculturelle (PUMC-UNAM).

Nemesio Rodriguez Mitchell. Anthropologue argentin spécialisé sur les impacts sociaux et environnementaux des mégaprojets dans les communautés autochtones et afro descendantes d'Amérique latine. Actuellement en charge du siège du PUMC-UNAM à Oaxaca.

Carlos Zolla. Chercheur en anthropologie médicale, sur la santé des peuples autochtones et la médecine traditionnelle. Coordinateur de recherche du PUMC-UNAM.

Juan Mario Perez Martinez. Coordinateur des Projets Spéciaux du PUMC-UNAM. Ses domaines d'étude comprennent les processus de communication des peuples autochtones.

Source : IWGIA El Mundo Indígena 2012.

Traduction de Bruno Baronnet

membre du réseau des experts du GITPA pour l'Amérique latine

Notes et références :

¹ Rosalinda Morales Garza, directrice de la DGEI dans le journal *La Jornada*, 25/01/2012.

² www.cdi.gob.mx/index.php?option=com_rsform&formId=7

³ www.jornada.unam.mx/2011/12/13/politica/021a2pol

⁴ Pour de plus amples informations au sujet des projets que le PUMC-UNAM développe, consulter : www.nacionmulticultural.unam.mx

⁵ www.proyectomesoamerica.org

⁶ www.tierrayterritorio.wordpress.com

⁷ Erika Ramírez, *Revista Contralínea* n° 179 y n° 268 : <http://www.contralinea.com.mx>

⁸ <http://unsr.jamesanaya.org/index.php>

⁹ www.policiacomunitaria.org

¹⁰ www.frayba.org.mx

¹¹ www.proceso.com.mx/?p=281872

¹² www.tlachinollan.org

¹³ www.elsiglodurango.com.mx/hemeroteca/pdf;2010-02-07

¹⁴ www.jornada.unam.mx/2010/10/15/opinion/029a1pol